



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_134 : École de musique - Conventions avec Aigueperse, Maringues et Randan pour l'usage des locaux à destination de l'école de musique
--

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2025_071 portant approbation du principe de reprise de l'école de musique Plaine Limagne par la communauté de communes,

Vu la délibération n°2025_075 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne ne dispose pas de locaux dédiés pour y installer l'école de musique,

Il est proposé de maintenir les cours dans les salles municipales utilisées jusque-là par l'école de musique sous sa forme associative et dans des conditions identiques. Cela suppose la signature de conventions de mise à disposition des locaux municipaux.

Les locaux mis à disposition sont :

- Les salles n°6, n°3 (à droite) et n°3 (à gauche) au rez-de-chaussée de la mairie d'Aigueperse
- les salles Fouilloux, réunion 1 et réunion 2 de la maison des associations à Maringues
- les salles d'orchestre, de piano (rez-de-chaussée) et la salle du 1^{er} étage des locaux de la municipalité de Randan situés rue des Pierres

Un modèle de convention est présenté au conseil communautaire.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'autoriser le président à signer les conventions sur la base du modèle annexé à la présente délibération.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 22 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement